



Communiqué de presse

Paris, le 20 août 2008

LE PACTE PME AU TOP 10 DES BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES EN FAVEUR DES PME

10 bonnes pratiques sont arrivées en tête des votes exprimés par les participants à la conférence annuelle de la Charte des petites entreprises, organisée conjointement par la Commission européenne et la présidence Slovène les 3 et 4 juin derniers. Le Pacte PME figure au palmarès de ce suffrage mettant en lice 151 mesures et qui vient tout juste d'être publié par la Commission européenne. Un résultat qui place le Pacte PME en tête des dispositifs français actuels et qui traduit le fort intérêt de l'ensemble de l'Union européenne pour ce programme.

Créée sous l'impulsion du Conseil européen de Lisbonne en 2000, la Charte européenne des petites entreprises soutient ces dernières en améliorant leur cadre législatif et administratif. Les dirigeants des 44 pays signataires – les États membres de l'Union européenne et la Norvège, mais aussi les pays candidats à l'adhésion, les pays des Balkans occidentaux ainsi que ceux du pourtour méditerranéen – ont pris l'engagement d'agir en faveur des PME dans dix domaines principaux et de rendre compte chaque année des progrès réalisés.

Pour l'édition 2008, ces pays ont proposé le nombre record de 151 bonnes pratiques. Lors d'un vote, les participants ont choisi les dix mesures dont la mise en œuvre leur paraîtrait la plus cruciale pour l'avenir de l'économie européenne. Cette reconnaissance par l'ensemble des acteurs des politiques PME européennes conforte le gouvernement français dans sa volonté de proposer à l'Union européenne une européanisation du Pacte PME dans le cadre de la construction du SBA européen.

À lire sur le portail du gouvernement : « *La France entend d'ailleurs transposer le Pacte PME à l'échelle communautaire, pour en faire la base d'un Small Business Act à l'européenne.* »

Découvrir les [40 bonnes pratiques](#) présentées lors de la conférence.

À PROPOS DU PACTE PME

Mis en œuvre depuis fin 2005 par OSEO et le Comité Richelieu, le Pacte PME est un dispositif dont l'ambition est d'accélérer la croissance des PME innovantes en facilitant les relations qu'elles entretiennent avec les grands comptes.

Plus de 7 milliards d'euros d'achats ont été effectués auprès des PME par les grands comptes signataires du Pacte PME au cours de l'année 2007, ce qui représente **1,3 milliards d'euros supplémentaires par rapport à 2006**, la part des PME dans les achats passant de 19 % à 20 % en un an.

Depuis son lancement, 48 grands comptes se sont engagés volontairement dans ce dispositif et 2 414 PME ont participé aux programmes mis en place.

Dans la préface de ce rapport, **Nicolas Sarkozy, président de la République française**, érige le Pacte PME au statut de « *programme clé pour l'économie française* ».

Pour aller plus loin : www.pactepme.org

Pour connaître tous les dispositifs d'OSEO en faveur des PME : www.oseo.fr

Pour en savoir plus sur le Comité Richelieu : www.comite-richelieu.org

Contacts Presse

Anne Longhini, chargée des relations presse Pacte PME, longhini@pactepme.org, 01 45 23 09 39

Sabina Cristova, attachée de presse OSEO, sabina.cristova@oseo.fr, 01 41 79 98 85